



L'Éducation nationale, partenaire des entreprises de votre région



École - Entreprise

ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Entre

l'Académie d'Orléans-Tours
représentée par Monsieur Paul CANIONI
Recteur, Chancelier des Universités

et

l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
Centre – Normandie, au titre de la branche des services de
l'automobile
Représentée par Monsieur Jean Luc GOUMAND
Délégué Régional



Efficace ensemble

Le présent accord de partenariat constitue un accord cadre qui a pour objet de développer le partenariat entre la branche professionnelle des services de l'automobile et l'académie d'Orléans-Tours.

Préambule

Considérant d'une part que la branche professionnelle des services de l'automobile représentée par l'ANFA (Délégation Centre-Normandie)

- Représente un secteur important de l'activité économique du Centre, en matière d'accompagnement des entreprises de la filière automobile
- A une connaissance approfondie et actualisée des métiers des services de l'automobile et des qualifications professionnelles, et qu'elle s'applique à améliorer la formation initiale et continue des jeunes et des adultes visant la meilleure adéquation possible avec les besoins actuels des entreprises du secteur. Elle vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes dans ce secteur.
- Souhaite formaliser son partenariat avec l'académie et les établissements scolaires en le fondant sur la Convention Générale de coopération conclue le 27 mai 2005 entre le Ministère de l'Education Nationale et l'ANFA, et le renforcer à travers différentes actions afin de :
 - Travailler dans un climat de confiance réciproque et de concertation régulière
 - Faire connaître la diversité des métiers de la filière des services de l'automobile auprès des enseignants et conseillers d'orientation psychologue en les informant et en leur facilitant l'accès aux entreprises.
 - Promouvoir l'image des métiers des services de l'automobile auprès des jeunes et des adultes en les informant et les accueillant.

Considérant d'autre part que l'académie d'Orléans-Tours,

- souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel dans le cadre de ses missions générales de formation initiale (par voie scolaire et par l'apprentissage) et continue (par la formation des adultes à travers le réseau des Greta), d'information sur les métiers et d'insertion des jeunes,
- valorise l'enseignement professionnel et technologique à travers la démarche qualité mise en place dans le lycée des métiers,
- développe l'ouverture de l'école sur la coopération européenne et internationale tant pour les établissements que pour les enseignants, les élèves et les étudiants.

Axes du partenariat

I - Évolution des métiers, des formations et des diplômes

L'ANFA et l'académie d'Orléans-Tours s'engagent à analyser les évolutions des métiers et des compétences nécessaires aux entreprises des services de l'automobile en prenant en compte les dimensions européenne, nationale et locale.

Elles s'engagent à préparer les diverses modalités d'adaptation des formations professionnelles (diplômes, titres, CQP) aux évolutions économiques, technologiques et organisationnelles, telles qu'elles pourraient être définies par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des services de l'automobile nationale, instance représentative et décisionnaire du secteur dans ce domaine.

Ces travaux prendront en compte les diplômes nationaux et les diplômes des autres pays de l'Union européenne afin de contribuer à l'harmonisation des modalités de certification et à l'élargissement des débouchés des titulaires de diplômes français.

Ces travaux s'appuieront d'une part sur l'inventaire des besoins exprimés par le secteur et d'autre part, sur les données chiffrées des diverses formations de la filière (flux d'élèves, résultats aux examens, etc).

II – Information et orientation des jeunes

L'ANFA participe aux actions d'information et d'orientation menées par l'académie d'Orléans-Tours et le Conseil régional en direction des jeunes, des familles, des chefs d'établissement, des personnels enseignants et d'orientation pour les collèges et les lycées.

Dans le cadre de son mandat, l'ANFA intervient également auprès d'autres établissements de formation.

Pour promouvoir les métiers des services de l'automobile auprès des jeunes et les informer sur l'ensemble des filières de formations automobiles, l'ANFA anime et participe à des événements tels que :

- les différents forums et salons d'information (sous réserve de ses moyens et disponibilités)
- les sélections régionales des Olympiades des métiers.

En accord avec les autorités académiques et en coordination avec les services de l'orientation, elle met à la disposition des collèges et des lycées les documentations et les outils de communication concernant son secteur d'activité.

L'ANFA accompagne, en particulier, la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations depuis la classe de 5^e de collèges jusqu'à la classe de terminale de lycées :

- l'option facultative de découverte professionnelle 3 heures visant à une meilleure approche du monde de l'entreprise par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social,
- le module de 6 heures de découverte professionnelle en lien avec les établissements de formation professionnelle, les centres de formation d'apprentis et les milieux professionnels,
- les séquences d'observation en entreprise et les stages en entreprise,
- les opérations diverses d'information sur les professions (visites d'entreprises, interventions de professionnels, témoignages de parcours d'insertion professionnelle réussie, portes ouvertes, expositions, etc).

L'ensemble de ces actions contribue à améliorer l'information des jeunes, des étudiants et des adultes et leur orientation vers les formations et les métiers des services de l'automobile. Elles facilitent l'élaboration et la maturation de leur choix d'orientation et contribuent à conduire chacun vers une insertion sociale et professionnelle réussie.

La Délégation Régionale de l'Office Nationale d'Information Sur les Enseignements et les Professions (Dronisep) pourra apporter sa contribution à toutes ces actions d'information sur les professions et les formations conduites conjointement par la Branche professionnelle des services de l'automobile et l'académie d'Orléans-Tours. La Dronisep et l'ANFA mettent à disposition du public différents supports d'information sur les formations et les métiers et participent aux manifestations telles que les forums des formations et des métiers dans les départements de l'académie.

La Dronisep pourra également participer à l'élaboration conjointe avec la Branche professionnelle des services de l'automobile de documents d'information et de documentation sur les métiers et les formations de la filière des services de l'automobile

III – Formation professionnelle des jeunes

1 – Évolution de l'offre de formation initiale

Les partenaires s'efforcent de renforcer le partenariat entre les représentants du système éducatif et les représentants de la profession en relation avec les collectivités territoriales. Dans ce but, l'académie d'Orléans-Tours et l'ANFA, en liaison étroite avec le conseil régional du Centre, se concertent sur :

- l'évolution des formations professionnelles en vue d'adapter l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises, des lycées, des centres de formation d'apprentis, ou des UFA dans les établissements scolaires, en veillant à la cohérence territoriale et à la complémentarité de l'offre,
- la mise en place d'expérimentations portant sur la durée ou le contenu de la formation en lycée ou CFA,
- le développement du lycée des métiers, notamment en associant les experts de l'ANFA aux procédures de labellisation ou de renouvellement pour les établissements formant aux métiers de la branche.

Un effort particulier de concertation aura lieu le plus en amont possible, notamment dans les phases préparatoires de l'évolution de la carte des formations propre à chaque établissement scolaire ou centre de

formation d'apprentis, ainsi qu'à l'amont de la conclusion du Contrat d'Objectifs Territorial, de sa mise en œuvre annuelle et de l'élaboration du PRDFP.

2 – Actions communes à caractère pédagogique

L'ANFA contribue à la mise en œuvre de différents types d'actions dans les domaines suivants :

- **Actions d'accueil en entreprises dans le respect de la diversité**

L'ANFA favorise l'accueil d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les entreprises membres de la branche notamment pour les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou les stages obligatoires prévus dans les formations professionnelles et technologiques.

L'académie d'Orléans-Tours s'engage à progresser avec l'ANFA dans la lutte contre la discrimination d'accès aux stages.

- **Actions visant à renforcer la participation des professionnels à la certification (contrôle en cours de formation et validation des acquis de l'expérience)**

L'ANFA apporte son concours technique aux formations de l'enseignement professionnel et technologique notamment par le contrôle en cours de formation dans le cadre de la réglementation en vigueur. Ses représentants, et notamment les conseillers de l'enseignement technologique (CET), seront sollicités pour participer à l'évaluation des périodes de formation en établissement, aux jurys d'examens des élèves et des salariés (validation des acquis de l'expérience).

- **Actions visant à développer la qualité des formations**

L'ANFA s'associe aux travaux menés par l'académie d'Orléans-Tours concernant :

- l'élaboration de documents et outils pédagogiques, destinés à améliorer la continuité pédagogique entre la formation dispensée en établissement et celle dispensée en entreprise,
- la définition de parcours personnalisés, dans leur durée et dans leurs contenus, destinés en particulier aux jeunes qui risquent de sortir sans qualification du système éducatif,
- la mise en place de formations en faveur des tuteurs, des maîtres d'apprentissage, des formateurs de CFA, des professeurs des lycées professionnels et technologiques.

Pour la formation au BTS Après Vente Automobile, des regroupements pédagogiques académiques sont organisés à l'initiative de l'inspection pédagogique régionale auxquels participent les établissements scolaires et les centres d'apprentissage de l'académie. Ces rencontres ont pour objectif d'une part, de favoriser les échanges entre les équipes de formateurs, et d'autre part, de mener des réflexions sur des stratégies de formation. Elles concourent à une harmonisation académique des pratiques ainsi qu'à une veille technologique et pédagogique. L'ANFA est associée à ces moments de réflexion et de mutualisation.

L'ANFA participe à la mutualisation nationale des expérimentations et outils concourant à alimenter le site « Educauto.org » créé en partenariat avec le Ministère.

- **Actions intégrant le thème de la sensibilisation à la création ou à la reprise d'entreprises**

L'ANFA s'engage à accompagner les actions pédagogiques de l'académie ou de ses établissements scolaires sur la thématique de la création ou de la reprise d'entreprise. Les professionnels de la Branche professionnelle des services de l'automobile du Centre peuvent soit effectuer des interventions sur ce thème, soit parrainer un projet pédagogique individuel ou collectif.

IV – Formation professionnelle tout au long de la vie

Les signataires collaborent afin de développer la formation des adultes du secteur concerné en tenant compte des objectifs communs des états de l'Union européenne et en concertation avec le recteur de l'académie d'Orléans-Tours et le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) et selon les axes suivants :

- conseil et ingénierie en formation : analyse des métiers et des emplois, évaluation des compétences, assistance à la conduite de projet, analyse des besoins en formation, élaboration de plans de formation, construction de dispositifs de formation, création d'outils pédagogiques, évaluation de dispositifs de formation, mesure des effets de la formation ;

- mise en œuvre des actions de formation en prenant en compte les nouvelles possibilités offertes par la loi du 4 mai 2005 concernant les périodes de professionnalisation, les contrats de professionnalisation et le droit individuel à la formation (DIF).
- Dans le cadre du PRDF, en complément et en cohérence avec l'offre des formations initiales, l'ANFA met en œuvre des actions pérennes de 1ères formations pour un public jeune. Elles visent une certification par le biais des CQP de la Branche et se réalisent en Contrats de Professionnalisation.

- **Validation des acquis de l'expérience**

Les partenaires facilitent l'accès des salariés des entreprises de la Branche professionnelle des services de l'automobile au dispositif de validation des acquis de l'expérience. Ils participent au développement des actions d'information et de communication portant sur les différents dispositifs, en direction des entreprises de la branche professionnelle des services de l'automobile et de leurs salariés, et encouragent les professionnels à participer aux jurys de validation.

Au niveau local, les actions de VAE portant sur les diplômes de l'E.N seront conduites avec le dispositif académique de validation des acquis (DAVA).

V – Égalité des chances entre les hommes et les femmes et mixité des métiers

L'ANFA s'engage à informer et sensibiliser les entreprises à la problématique de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à travers l'élargissement des choix professionnels pour une mixité des métiers.

Il s'agira de permettre des choix diversifiés, de favoriser l'égal accès à la formation et de promouvoir une meilleure égalité des chances devant l'emploi.

VI – Formation des personnels des établissements de formation

L'ANFA encouragera ses entreprises à développer l'accueil des personnels des établissements de formation avec le souci d'adapter au mieux ces périodes en entreprise au projet professionnel de l'intéressé.

Par ailleurs, les dispositifs permettant la découverte et la compréhension de l'entreprise des services de l'automobile et de son environnement seront développés, en direction des équipes pédagogiques des établissements de formation.

L'ANFA organise en concertation avec la Dafpic et en lien avec les IEN et les IA-IPR de la filière un ensemble d'actions de perfectionnement à l'attention des enseignants de Lycées professionnels et technologiques et de formateurs de CFA. Une attention particulière sera portée aux besoins relatifs au BTS Après-Vente Automobile récemment rénové.

Ces formations proposées et financées par l'ANFA sont conçues en s'appuyant sur les référentiels des certifications spécifiques à l'automobile.

VII – Ouverture à l'Europe et à l'international

L'ANFA et l'académie d'Orléans-Tours conviennent de favoriser l'ouverture à l'Europe et à l'international des entreprises et des établissements de formation en s'appuyant sur les dispositifs pédagogiques existant : développement de partenariats, stages ou périodes en entreprise, échanges de formateurs, échanges de bonnes pratiques.

VIII – Coopération technique et financière

L'ANFA et l'académie d'Orléans-Tours souhaitent renforcer leur coopération en matière technique et financière en direction des établissements de la filière :

- Prêts de matériels et de logiciels,
- Dotations en équipements d'ateliers,
- Aides pour l'acquisition de matériels, ouvrages techniques,
- Versement de taxe d'apprentissage aux établissements de formation de la filière.

